



DIRECTION DES ACHATS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE D'ECLAIRCISSEMENT – AO OUVERT 108/BKAM/2023

Objet : Appel d'offres n° 108/BKAM/2023 « Mise en œuvre d'une solution d'ingestion, de restitution et de diffusion de données et statistiques de la Banque ».

Comme prévu dans l'avis rectificatif du 14/11/2023 de l'appel d'offres cité en objet, une séance d'éclaircissement a été organisée à distance dans l'objectif de permettre aux soumissionnaires de comprendre au mieux le besoin de la Banque et le mode de présentation des offres.

➤ **Date et lieu de la séance**

- Le 16/11/2023 à 15h, en distanciel sur WEBEX.

Les participants à la séance ainsi que les questions posées et les réponses apportées sont récapitulés ci-après :

Sociétés présentes	<ul style="list-style-type: none">• OMNIDATA• SOLUTION BI• TNP CONSULTANTS
Questions / Réponses	<p>Question 1 : est ce que le montant des attestations de référence peut être cumulable entre deux membres d'un groupement conjoint ?</p> <p>Réponse 1 : Conformément à l'article 140-A du règlement des achats chaque membre du groupement conjoint, y compris le mandataire, doit justifier individuellement les capacités juridiques, techniques et financières requises <u>pour la réalisation des prestations pour lesquelles il s'engage.</u></p> <p>Question 2 : Les sociétés qui concourent doivent elles avoir l'agrément D13 ?.</p> <p>Réponse 2 : Non les agréments ne sont pas exigés.</p>

Question 3 : Le montant de 3% de la caution définitive concerne la tranche ferme uniquement ou l'ensemble des tranches ?.

Réponse 3 : *le montant de 3% de la caution définitive concerne l'ensemble des tranches.*

Question 4 : Est-ce que tout doit être ON PREMISE ? ou peut-on proposer des solutions en SAAS ?

Réponse 4 : *La définition de l'architecture cible, dont les aspects liés à l'hébergement, se fera par le titulaire lors de la première phase du marché, selon le besoin de la Banque et en respect, entre autres, des exigences de sécurité.*

Question 5 : Faut-il de nouvelles licences pour les tranches conditionnelles et est ce qu'il faut les prévoir dans les bordereaux des prix des tranches conditionnelles ?

Réponse 5 : *En réponse à cette question cet extrait du CPS : « Il y a lieu de préciser que ce présent marché ne prévoit pas d'acquisition de licences ou d'infrastructures. Toutefois, si l'étude de convergence validée par la Banque en nécessitait, alors cette phase devrait inclure également tous les éléments de planification des délais et ressources ainsi que les prérequis (ex. CPT, estimation financière, ...) permettant de concrétiser la cible. Le prestataire devra les fournir et sera impliqué dans le pilotage et le suivi de cette étape intermédiaire avant de passer à la phase suivante de mise en œuvre. »*

Annexe : Support de la présentation.